

REGLEMENT RELATIF A L'OFFRE COMMERCIALE DE BIENVENUE

La participation à cette offre commerciale implique l'entière acceptation du présent règlement par les participants.

1. Auteur de l'offre commerciale

Mutuale, Mutuelle soumise aux dispositions du livre II du code de la Mutualité, inscrite au répertoire Sirene sous le n° 775 369 887 - siège social - 6 rue Galilée – Parc A10 Sud - La Chaussée Saint-Victor (41260).

2. Détails de l'offre

a. Objet de l'opération

Mutuale offre sur le contrat santé souscrit un mois de cotisation pour toute nouvelle adhésion sur les produits individuels santé suivants :

- La gamme Bien-Etre,
- La gamme Evolua,
- La gamme Fonctions Publiques,
- Les produits spécifiques aux travailleurs non-salariés (TNS).

b. Adhérents concernés

Cette offre concerne uniquement les nouveaux adhérents dans les produits précités.

Sont inclus :

- Les enfants de plus de 25 ans qui sortiraient du contrat de leurs parents et souscriraient à un nouveau contrat à titre individuel,
- Les conjoints séparés avec nouvelle adresse différente de celle inscrite au contrat de base et qui souscriraient à un nouveau contrat à titre individuel.

En revanche, les adhérents qui ont été transférés des anciennes gammes individuelles ou collectifs vers les produits qui ouvrent droit au bénéfice de l'offre ne sont pas concernés par celle-ci.

c. Conditions

Le bénéfice de l'offre est subordonné au respect de la condition suivante : une souscription du contrat ou une prise d'effet de l'adhésion du 09 mars au 30 avril 2026.

Autrement dit, la souscription du contrat ou la prise d'effet de l'adhésion devra intervenir durant la période de validité de l'offre.

d. Application de l'offre

Le mois offert sera le 2^{ème} mois pour toute nouvelle adhésion à un contrat santé.

e. Spécificités

Conformément aux documents statutaires et contractuels de la mutuelle, l'adhésion est subordonnée au paiement de la première cotisation mensuelle, proratisée, le cas échéant.

f. Exclusions spécifiques

Sont exclues de la présente offre, les personnes qui remplissent les conditions cumulatives ci-dessous :

- Bénéficiaires d'un contrat auprès de la mutuelle au moment de la validité de la présente offre,
- Et ayant demandé leur radiation ou radiées par la Mutuelle pour impayés, au moment de la validité de la présente offre,
- Et ayant refait acte d'adhésion dans les trois mois qui suivent leur radiation.

Sont également exclues :

- Les personnes qui refont acte d'adhésion après les trois mois suivant leur radiation mais qui présenteraient un solde négatif.

L'offre n'est valable qu'une fois par adhérent.

g. Dates de validité de l'offre

L'offre est valable du 09 mars au 30 avril 2026.